

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT

Réception par le préfet : 30/04/2026
Affichage : 30/04/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 44/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Pour : 21

Contre : 6

DATE DE LA CONVOCATION : 21 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 21 avril 2026

(Mesdames Zaragoza, Forest, Mery, messieurs Tinel, Gouasmi et Kaminski)

L’an deux mille vingt-six et vingt-et-un avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. GRANDGONNET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme AMSELEM – Mme CURIE – M. DOMERGUE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme SALGUES – Mme MOHAD – M. NAUDOT – Mme FOREST – Mme ZAGAROZA – M. KAMINSKI

REPRÉSENTÉS :

Mme BAFFALIE est représentée par Mme MOUSSU

M. CHADOURNE est représenté par M. MUSEMAQUE

M. PELLET est représenté par Mme MOHAD

Mme MERY est représentée par

M. GOUASMI est représenté par

M. TINEL est représenté par

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERJUX

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET DE DELEGATION DE L’EAU POTABLE

Rapporteur : Monsieur MUSEMAQUE

Le projet des budget primitifs 2026 avec reprise des résultats 2025 a été transmis aux conseillers municipaux le 14 avril 2026.

Considérant que le débat d’orientations budgétaires s’est tenu lors de la séance du 09 avril 2026, il est proposé au Conseil Municipal d’approuver le budget primitif de délégation de l’eau potable pour l’année 2026.

Il est élaboré selon l’instruction budgétaire et comptable M49, référentiel applicable au budget de l’eau et de l’assainissement, n’est pas assujéti à la TVA et ne dispose pas de l’autonomie financière ;

Il est voté avec reprise des résultats 2025.

Il s’équilibre en fonctionnement à la somme de **50 000,00 €**

Il s’équilibre en investissement à la somme de **175 545,60 €**

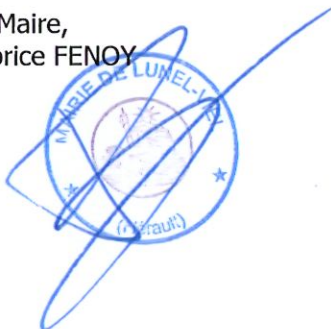
	Chapitre	Désignation chapitre	BP 2025
Dépenses de fonctionnement	011	Charges à caractère général	
		6161 – Assurances	5 000,00 €
	012	Charges de personnel	
		6215 – personnel	45 000,00 €
			50 000,00 €
Recettes de fonctionnement	70	Produit services, domaine, ventes diverses	
		7084 – Mise à disposition de personnel facturée	45 000,00 €
		70871 - Remboursement de frais par la collectivité de rattachement	5 000,00 €
			50 000,00 €
Dépenses d'investissement	45	Opérations pour compte de tiers	
		4581241 – Opérations d'investissement sous mandat	175 545,60 €
			175 545,60 €
Recettes d'investissement	45	Opérations pour compte de tiers	
		4582241 – Opérations d'investissement sous mandat	120 000,00 €
		4582243 - Chemin terres primes	55 545,60 €
			175 545,60 €

Suite à la présentation des éléments financiers à la commission finances du 13 avril 2026, le conseil municipal ayant oui l'exposé de monsieur Musemaque, et après en avoir délibéré, décide **à la majorité** :

- Adopter le budget primitif 2026 du budget de délégation de l'eau potable.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabrice FENOY



La secrétaire de séance
Mireille VERJUX

